

SALARIES AGRICOLES PERMANENTS ET SAISONNIERS

Un million de salariés travaillent dans la production agricole française. Pour plus de 80%, les contrats proposés sont précaires (saisonniers, temporaires). 173.000 salariés sont permanents parmi lesquels un tiers n'est pas à temps complet.

Des salaires de misère

La plupart des ouvriers agricoles sont rémunérés aux alentours du SMIC, alors qu'en 30 ans la productivité du travail agricole a été multipliée par 4.

Des conditions de travail pénibles

Tâches répétitives, charges lourdes, travailler le dos courbé, avec des expositions prolongées au soleil, à la chaleur ou aux intempéries, des expositions aux produits de traitements dangereux ou toxiques.

La CGT revendique une véritable reconnaissance sociale du travail salarié en agriculture.

Le rôle indispensable des salariés en agriculture doit être reconnu par un statut social élevé.

Péréniser l'emploi en limitant le travail saisonnier ou précaire aux seuls travaux courts (2 mois maximum) nécessitant un surcroît important de main d'œuvre (triplement de l'effectif).

Une rémunération décente

Avec des salaires minima à 1600 € et une augmentation immédiate pour tous de 200 €, ainsi que la mise en place de classifications reconnaissant les qualifications.

Une rémunération de la pénibilité

- En réduisant, dans perte de rémunération, le temps de travail hebdomadaire à 32 heures.
- La retraite à 55 ans à taux plein pour tous les salariés agricoles.

Voici les principales revendications portées par la CGT dans l'ensemble des lieux de négociation en agriculture.

Le 3 décembre 2008, les salariés agricoles auront à élire leurs conseillers prud'hommaux.

Alors, pour son positionnement revendicatif, pour la défense de vos droits, **VOTEZ CGT !**

Montreuil, le 18 juin 2008

BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT

CGT

NOM Prénom :

Adresse Personnelle :

Entreprise : Localité :

Remettre à un militant de votre connaissance ou à renvoyer à la FNAF-CGT 263 rue de Paris – Case 428- 93514 Montreuil Cedex